

Mardi, 20 Avril 1880

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE. COMMERCE DU NORD-OUEST. ECHOS DU JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. CONGRÈS LITTÉRAIRE. CONSEIL DE VILLE. SE-VICES TELEGRAPHIQUES. A TRAVERS L'ONTARIO. FÉLITATION—LA ROUTE DE L'ANNE. Raoul de Navery. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Le débat sur le Pacifique se continue avec ardeur. Les longs discours sont à l'ordre du jour: ils varient de six à deux heures. C'est la plus forte moyenne connue depuis longtemps. Ceux qui ont parlé hier, sont MM. de Cosmos, Mackenzie, Plumb et Charlton: il était deux heures, ce matin, quand ce dernier termina son discours. On voit que la clôture du débat n'a pas été aussi déprimée qu'on l'imaginait. M. White, député de Cardwell, prendra le premier la parole sur cette question à la séance de cet après-midi. Le vote sera pris cette nuit. La majorité du gouvernement sera considérable.

Parlant de la dette publique, M. Blake a dit l'autre jour qu'elle avait augmenté de \$75,000,000 en 1874-5 à \$140,000,000 en 1879, puis il a comparé l'augmentation de notre dette avec la dette des pays européens, causée en grande partie par des frais de guerre. Le député de West Durham s'est bien gardé de reconnaître, par exemple, qu'il faut inclure dans cette augmentation une somme de près de \$14,000,000—formée par les dettes provinciales que le gouvernement canadien a assumées en 1873. Dans ce cas, ce n'était pas à proprement parler une augmentation de dettes, mais simplement un transfert des dettes provinciales au gouvernement fédéral, ce qui n'accroît aucunement les charges publiques. Il aurait pu ajouter que \$8,000,000 de cette augmentation de dettes sont dus aux déficits de l'administration de M. Mackenzie, qui refusa de pratiquer l'économie ou de prendre des moyens pour rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Dans son grand discours sur le Pacifique, sir Charles Tupper a déclaré que le résultat des élections en Angleterre ne lui inspirait aucune inquiétude et qu'il avait, par exemple, autant confiance dans lord Cardwell, comme ministre des colonies, que dans sir Michael Hincks-Beach. M. Cardwell a toujours été en faveur de la confédération. Pas un ministre anglais n'a plus contribué que lui à son établissement, et son successeur, comme secrétaire au département des colonies, n'a eu qu'à continuer l'œuvre qu'il avait accomplie.

Lors de son voyage en Angleterre, sir John Macdonald a eu une entrevue fort satisfaisante avec M. Foster, l'un des chefs du parti libéral, qui tout dernièrement encore s'exprimait ainsi à une assemblée de l'Institut Colonial: "Mon ami sir John Macdonald est venu dans ce pays, il n'y a pas longtemps, dans le but d'obtenir une garantie pour le chemin de fer du Pacifique, et il serait peut-être bon que la mère-patrie agisse d'une façon très libérale à cet égard."

COMMERCE DU NORD-OUEST

M. Taylor, consul américain à Winnipeg, écrit à son gouvernement, à Washington, que le nouveau tarif protecteur a eu pour effet d'augmenter considérablement le commerce de Manitoba avec les provinces de l'Est. Les importations du Nord-Ouest se font maintenant de ces provinces au lieu de venir des Etats-Unis comme autrefois, et M. Taylor déclare que "le commerce américain a vu ses beaux jours dans l'Ontario canadien." Voilà un avis important à recueillir, et qui montre que la nouvelle politique à Manitoba a parfaitement atteint son but, qui était de protéger le commerce et l'industrie du pays contre la concurrence étrangère.

Le rapport du consul constate que sur le chiffre de \$1,960,000 d'importations faites à Manitoba en 1879, les objets de provenance américaine ne comprenaient que pour \$840,000, c'est-à-dire pour moins de moitié, tandis que presque tout le commerce d'importation se faisait au bénéfice des Etats-Unis avant l'établissement du tarif protecteur.

C'est donc \$1,160,000 restés au pays et qui ont servi à acheter des produits canadiens au lieu de servir à payer des articles américains. Et l'on sait que ce n'est pas à Manitoba seulement que les importations américaines ont

ainsi diminué. Le rapport des douanes indique que la baisse générale sur toute la ligne. La protection a fait perdre aux Etats-Unis un nombre considérable de nos millions dont nos fabricants et producteurs ont profité au lieu de place des fabricants et producteurs américains. Voilà un gain net, et la protection, n'est-elle eu que ce résultat, valait bien la peine qu'on l'adoptât.

ECHOS DU JOUR

Il est rumored que lord Dufferin deviendra lord lieutenant de l'Irlande.

M. le juge Routhier vient de composer un chant national pour la fête du 24 juin prochain.

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé de M. le juge Dubuc, de Saint Boniface, Manitoba, est presque complètement rétablie.

La soirée donnée hier par mademoiselle Blanchet, dans les appartements de l'Oratoire, a été un grand succès.

Le collège de Bourbonnais, Illinois, sera représenté à la grande fête de Québec par plusieurs de ses professeurs.

Les dépêches de ce matin annoncent que l'état de santé de l'honorable M. Brown inspire un peu plus d'espoir à ses médecins.

On doit former à Toronto une nouvelle association libérale formée de l'image de M. Blake, à l'encontre des vues du Globe.

M. L. Stafford, avocat, de Montréal, a été nommé traducteur anglais à l'Assemblée législative de Québec, à la place de M. Curran, décédé dernièrement.

Le comble du crétinisme: Le correspondant du Constitutionnel qui a pu écrire: "Parlez français à Ottawa et l'on vous prendra pour un algonquin ou pour un barbare!"

Il y a beaucoup d'ouvrage dans les ateliers de la compagnie du Grand-Tronc, à la Pointe Saint Charles. Au-delà de 1,300 hommes y sont employés, et un grand nombre d'eux travaillent 13 heures par jour.

M. Mackenzie a dit, hier, dans son discours sur le Pacifique que Sa Grandeur Mgr Taché—dont il a cité le témoignage concernant la partie aride de notre Nord-Ouest—est la meilleure autorité que l'on puisse invoquer sur cette question. C'est un aveu bon à recueillir.

L'évêque français continue de protester contre les décrets du 31 mars dernier. Un correspondant du Herald écrit du Caire que les PP. Jésuites ont l'intention d'acheter dans cette ville les bâtiments dont Ismaël Pacha se proposait de faire une école militaire. La valeur de cette propriété est estimée à 4,000,000 de francs. Le marquis de Baie est en conférence avec eux.

Une dame écrit au Herald de cette ville pour se plaindre que quelques députés braquent leurs lunettes sur les dames des galeries avec trop de sans gêne durant les séances de la Chambre. Elle prétend qu'un député envoya même, l'autre jour, une note à une dame qu'il ne connaissait pas, lui demandant d'emlever son voile afin qu'il pût mieux la contempler. Nous doutons fort, cependant, qu'un député puisse oublier à ce point les convenances les plus élémentaires.

Une revue anglaise, The Colonies and India, remarque que dans la campagne électorale qui vient de se terminer en Angleterre, tous les candidats ont manifesté les plus chaleureuses sympathies pour les colonies et leur désir de favoriser les bonnes relations entre elles et la mère-patrie. Elle conclut que le temps n'est pas éloigné où toutes auront, auprès du gouvernement anglais, un représentant qui pourra ainsi exercer une influence directe sur les questions qui intéressent l'empire généralement.

Un de nos confrères des Etats-Unis termine par les lignes suivantes, un article sur l'émigration: "Nous n'invitons personne à émigrer aux Etats-Unis, nous voudrions voir tous les Canadiens au Canada, et nous joignons notre faible voix à celle des journaux qui s'occupent de cette question pour mettre nos compatriotes en garde contre les belles promesses qu'on pourrait leur faire, afin de les inviter à émigrer; nous dirons franchement que celui qui est en lieu de vivre au pays, quelque pauvre que soit cette vie, agit plus sagement en restant où il est, qu'en cherchant mieux ailleurs."

La législature de Terre-Neuve a passé un bill autorisant la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme d'Avallon, à la tête de la baie Notre-Dame, reliant ainsi les principales villes et les centres de colonisation avec les lignes d'embranchement. Les \$5,000,000 seront empruntés en montants de \$500,000, et le chemin sera construit sous la direction de cinq commissaires.

Le Globe défend en ces termes le gouvernement contre l'accusation de certains députés libéraux de Québec qui ont prétendu que l'émigration était causée par la politique protectionniste: "Bien que nous croyions que la politique nationale a retardé le retour de la prospérité au Canada, nous ne disons pas que la présente émigration aux Etats-Unis soit due à la mauvaise politique du gouvernement. Le tarif a préjudicié au commerce, mais dans tous les cas, la renaissance commerciale devait être pleinement restaurée dans l'Union avant de se manifester ici avec vigueur. Aucune mesure n'a été prise pour contrôler les mouvements de la population, qui subissent principalement l'influence des salaires, lesquels deviennent plus élevés pour un temps en certaines parties du continent que dans d'autres."

Le public se rappellera, ajoute-t-il, que grand nombre d'Américains émigrèrent au Canada tant que la dépression qui régnait de l'autre côté des frontières n'eut pas gagné la confédération. Ils s'en retournèrent quand la stagnation qu'ils avaient contribué à faire n'aurait prévalu parmi nous, et maintenant les Canadiens vont à leur tour aux Etats-Unis. Mais en ce point de temps, l'exode ramènera les gens sur un pied d'égalité dans les deux pays, et nombre de ceux qui partent à présent nous reviendront alors."

Que vont dire de cela la Patrie, le Provincial et autres feuilles rouges de même dimension et de même importance, qui se sont vaillamment attaquées à l'honorable M. Largevin, à propos de cette question.

On nous écrit de Bourbonnais, Illinois, que le collège des clercs Saint-Viateur de cette localité organise une grande excursion pour les Canadiens de l'Ouest, sous les auspices du Grand-Tronc et du Michigan Central, en vue de la fête nationale de Québec. Les billets d'excursion de Chicago à Québec ne coûteront que \$17 pour l'aller et le retour. Ce chiffre est aussi minime qu'il peut l'être et permettra, nous n'en doutons pas, à des milliers de Canadiens de l'Ouest de venir rendre visite au pays natal en cette circonstance mémorable.

Cette excursion est organisée au bénéfice d'une œuvre essentiellement nationale: le collège de Bourbonnais, le seul collège classique franco-canadien qui existe, croit-onyous, aux Etats-Unis. On ne pouvait lui donner un meilleur but et nous espérons que les recettes seront considérables, car cette justification mérite à tous égards l'encouragement de nos compatriotes émigrés. Cette institution a dû déposer près de \$150,000 comme frais de garantie, ce qui démontre que cette excursion est organisée de façon à donner pleine satisfaction au public.

Les Canadiens de l'Ouest seront accueillis avec bonheur par leurs compatriotes émigrés. Qu'ils viennent par milliers!

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Blake, au sujet du chemin de fer du Pacifique canadien.

M. de Cosmos dit que cette question est d'une importance vitale en ce qu'elle affecte la permanence de l'Union. Il cite les paroles prononcées dans une autre occasion par M. Blake, à l'effet que l'engagement de construire ce chemin de fer était plus moral que matériel. Il montre que l'objet de cette conduite n'est pas d'aujourd'hui un engagement international que tout honnête homme devrait respecter. M. Mackenzie lui-même est d'opinion que ce traité ne devrait pas être observé. L'honorable député lui en extrait de Vattel, la grande autorité en matière de lois internationales, que la France et le Canada ont juré de maintenir la fidélité dans l'exécution des traités de la pierre fondamentale de l'Union, et d'un homme son argent que de man- quers à la foi jurée. Il a été entendu, qu'il est de l'établissement de la confédération, que toutes les provinces qui en font partie seraient réunies l'une à l'autre au moyen de chemins de fer, et les ennemis de la confédération ne sauraient prendre meilleur moyen pour la détruire qu'en s'opposant à la construction du chemin de fer du Pacifique.

Le gouvernement libéral tout en prétendant qu'il ne voulait pas construire ce grand chemin de fer, a cependant dépensé \$32,000 pour faire transporter des lisses sur les bords de la rivière Fraser montrant par là sa fourberie et ajoutant encore à ses torts en brisant de cette façon la fidélité nationale.

L'honorable député parle dans le même sens durant deux heures et est suivi par M. Mackenzie qui parle jusqu'à 6 heures.

A 8 heures, la chambre ayant repris sa séance, M. Mackenzie continue son discours sur le chemin de fer du Pacifique. Il regrette qu'une plus forte opposition n'ait pas été faite aux résolutions sur le chemin de fer du Pacifique—lors qu'elles furent présentées en 1872. Il croit que les conditions de l'engagement seront fatales au crédit du pays et pense qu'il aurait valu mieux laisser la Colombie-Britannique

dehors de la confédération, quelques regrettables que cela aurait pu être, que de construire cette immense voie ferrée qui entrainera, selon lui, la ruine du pays. Il ne cherche pas à diminuer l'importance de l'engagement, mais il nie qu'il ait la force et l'implication de l'obligation d'un traité international. Le Canada ne devait construire ce chemin que si ses ressources le permettaient, et il laisse au pays le soin de décider si nous sommes bien en état de faire face à des dépenses aussi énormes. La politique de son gouvernement était de construire ce chemin graduellement, au fur et à mesure que les finances du pays le permettaient, et il est encore d'opinion que c'est la seule ligne de conduite qui devrait guider les hommes publics dans les circonstances où se trouvent actuellement les finances du pays. Il calcule que la construction du chemin de fer canadien du Pacifique devra coûter \$121,000,000, et pense que c'est payer trop cher l'avantage de compter la Colombie-Britannique au nombre des provinces canadiennes.

M. Plumb montre l'inconséquence du député de Durham-ouest (M. Blake). Le sombre tableau que ce dernier vient de tracer de son pays ne peut être dû qu'à une imagination malade. Il prétend que les avantages de la Confédération à l'émigration sont beaucoup plus grands que ceux qui pourraient rencontrer dans la république voisine, et discute longuement la politique du gouvernement libéral au sujet du chemin de fer du Pacifique, qu'il croit indigne d'hommes d'Etat canadiens qui ont à cœur le progrès de leur pays.

Après un discours de M. Charlton en faveur de la motion de M. Blake, sur motion de M. White (Cardwell), le débat est remis à demain.

La Chambre s'ajourne à 2 heures du matin.

CONGRÈS LITTÉRAIRE

Il ne faudrait pas s'effrayer de l'influence qu'exercerait un semblable congrès. Vingt-cinq bonnes têtes canadiennes valent vingt-cinq bonnes têtes européennes, et même davantage lorsqu'il s'agit de choses essentiellement canadiennes. D'ailleurs, il en serait des jugements prononcés chez nous comme de ceux de l'Académie: libre à qui voudra de n'en pas tenir compte.

A l'heure qu'il est, nous avons quelques centaines de mots à légaliser. Qui va s'armer le droit de le faire et par qui ce droit serait-il reconnu? Il est évident qu'une autorité quelconque devient nécessaire.

J'appelle surtout l'attention d'un certain nombre des personnes aptes à traiter ces questions: les traducteurs officiels, les journalistes, les ingénieurs, les écrivains en général. Nous sommes deux cents nous! Pour pouvoir consulter et dont le vote arrive, à la satisfaction de l'inspecteur du gouvernement et des autorités municipales, et dans le cas où ces balances, après avoir été ainsi réparées, et réajustées, ne reconstruisent pas l'approbation des autorités, nous les remplacerons par de nouvelles—les plate-formes, toutefois, non comprises—sans charge extra.

"Nous sommes, messieurs, vos obéissants serviteurs, FAIRBANKS ET CIE. A Son Honneur "le maire d'Ottawa."

Cette lettre est accompagnée d'une autre de M. McGillivray témoignant de l'efficacité des balances de Fairbanks.

Le maire fit que la question de nommer un constable spécial pour les marchés a été prise en considération et que ces derniers ne peuvent accepter de la demande. Si le comité des marchés veut engager le constable Little à résigner l'emploi qu'il occupe aujourd'hui pour s'occuper de la garde des marchés, les commissaires feront tout en leur pouvoir pour seconder leurs vues.

L'échevin Egleson présente un rapport du comité des finances, recommandant le paiement de la somme de \$2,382.31 due au comité de Carleton pour frais de jurés et la part afférente à la ville dans les dépenses pour le service de sténographie au 31 décembre 1879. Le comité recommande aussi que la réclamation de \$17 faite par Pierre Mansfield pour 20 cordes de bois de chauffage données aux pauvres soit payée.

Le comité recommande en outre, qu'un arrangement à l'amiable soit fait dans la cause de Shepherd contre la corporation et que la somme de \$88 réclamée par le demandeur lui soit payée, afin d'éviter de nouveaux frais.

Ce rapport est adopté. Le comité du feu et de l'éclairage annonce qu'il a reçu les soumissions suivantes pour les uniformes et les chaussures de la brigade des pompiers: Pour les uniformes.—A. Mowat et fils ont fourni neuf échantillons à des prix variant de \$13.50 à \$25 par uniforme. C. Gagné, quatre échantillons; prix de \$14.75 à \$20 par uniforme. Le comité a donné le contrat à ce dernier à raison de \$15.25 par habitement.

Les soumissions suivantes sont pour les chaussures: J. Desj., \$4.00 la paire. N. Léger, \$4.50. Chs. Beaupré, \$4.00. O. Durocher, \$4.25.

Le comité recommande que la soumission de M. Beaupré soit acceptée à raison de \$4 la paire, ce monsieur ayant déjà fourni des chaussures pour la police, qui ont donné entière satisfaction.

Après quelques observations des échevins Egleson et Lauzon, ce rapport est adopté. Le rapport de l'ingénieur de la cité et du chef de la brigade du feu, ré-

avez-vous remarqué que le dictionnaire de l'Académie, celui de Littré et d'autres, sont aux trois quarts remplis de bouts de phrases dans lesquels figure le mot qu'il s'agit d'expliquer. Les auteurs de ces phrases font autorité. Je vous bien le croire, mais pourquoi? Parce qu'ils ont donné cours au mot en question en le créant ou en l'adoptant. Eh bien! et nous? Nous avons aussi créé et adopté des mots; il ne peut y avoir de mal à ce que nous les pronions au sérieux, d'autant plus que les étrangers ne feront certainement pas cette démarche pour nous.

Procéder comme nous le demandons, M. Tardivel et moi, ce serait fortifier notre langue qui s'efface de jour en jour dans les sphères administratives. Ce serait la relever, car nous sommes rendus à un degré où sont les langues dites "frêes"—les langues mortes qui ne cessent de diminuer leur vocabulaire et de perdre de leur importance, tandis que les langues vraiment vivantes persistent dans leurs évolutions, s'agrandissent, suivent le mouvement de l'intelligence et tiennent tête à l'univers pensant. Témoins: l'anglais et le français de nos jours qui vont en se transformant et qui s'emparent de toutes les conquêtes de la civilisation, lorsque celles-ci peuvent être utiles à l'Europe.

Portions notre langue en lui passant nos conquêtes. Ce qui est bon de l'autre côté de l'océan doit, sous ce rapport, être bon pour nous.

Le danger est pressant. Si nous n'y prenons garde, notre langue, avant quinze ans, sera chassée de la haute administration. En ce moment tout se réunit contre elle et rien, ou presque rien, en sa faveur.

CONSEIL DE VILLE

Une assemblée régulière du conseil de ville d'Ottawa a eu lieu hier soir. Etaient présents: Son Honneur le maire, les échevins Lauzon, Jamieson, Starrs, Harris, Egleson, Masson, Scott, Heney, Bingham, Christian, Bobier, Saint-Jean, Coleman et Roque.

Après les affaires de routine, le greffier lit une lettre de l'échevin Lang, résignant son mandat comme représentant du quartier Wellington, pour raison d'absence.

Cette résignation est acceptée et le maire est requis d'émettre son mandat pour une nouvelle élection pour remplir cette vacance.

Le 19 avril, 1880. Monsieur.—En considération du patronage que la ville d'Ottawa a accordé à notre maison depuis plusieurs années, je prends la liberté de vous faire la proposition suivante: Nous nous engageons à réparer et réajuster gratuitement toutes les balances actuellement en usage par la ville, à la satisfaction de l'inspecteur du gouvernement et des autorités municipales, et dans le cas où ces balances, après avoir été ainsi réparées, et réajustées, ne reconstruisent pas l'approbation des autorités, nous les remplacerons par de nouvelles—les plate-formes, toutefois, non comprises—sans charge extra.

"Nous sommes, messieurs, vos obéissants serviteurs, FAIRBANKS ET CIE. A Son Honneur "le maire d'Ottawa."

Cette lettre est accompagnée d'une autre de M. McGillivray témoignant de l'efficacité des balances de Fairbanks.

Le maire fit que la question de nommer un constable spécial pour les marchés a été prise en considération et que ces derniers ne peuvent accepter de la demande. Si le comité des marchés veut engager le constable Little à résigner l'emploi qu'il occupe aujourd'hui pour s'occuper de la garde des marchés, les commissaires feront tout en leur pouvoir pour seconder leurs vues.

L'échevin Egleson présente un rapport du comité des finances, recommandant le paiement de la somme de \$2,382.31 due au comité de Carleton pour frais de jurés et la part afférente à la ville dans les dépenses pour le service de sténographie au 31 décembre 1879. Le comité recommande aussi que la réclamation de \$17 faite par Pierre Mansfield pour 20 cordes de bois de chauffage données aux pauvres soit payée.

Le comité recommande en outre, qu'un arrangement à l'amiable soit fait dans la cause de Shepherd contre la corporation et que la somme de \$88 réclamée par le demandeur lui soit payée, afin d'éviter de nouveaux frais.

Ce rapport est adopté. Le comité du feu et de l'éclairage annonce qu'il a reçu les soumissions suivantes pour les uniformes et les chaussures de la brigade des pompiers: Pour les uniformes.—A. Mowat et fils ont fourni neuf échantillons à des prix variant de \$13.50 à \$25 par uniforme. C. Gagné, quatre échantillons; prix de \$14.75 à \$20 par uniforme. Le comité a donné le contrat à ce dernier à raison de \$15.25 par habitement.

Les soumissions suivantes sont pour les chaussures: J. Desj., \$4.00 la paire. N. Léger, \$4.50. Chs. Beaupré, \$4.00. O. Durocher, \$4.25.

Le comité recommande que la soumission de M. Beaupré soit acceptée à raison de \$4 la paire, ce monsieur ayant déjà fourni des chaussures pour la police, qui ont donné entière satisfaction.

Après quelques observations des échevins Egleson et Lauzon, ce rapport est adopté. Le rapport de l'ingénieur de la cité et du chef de la brigade du feu, ré-

commandant que certains changements soient faits au bâtiment de l'opéra, sur la rue Albert, est soumis et adopté.

L'échevin Roque propose, secondé par l'échevin Saint-Jean, que M. John Little soit engagé comme constable des marchés, au même salaire que celui qu'il reçoit actuellement dans la police.

Après quelque discussion à laquelle prennent part les échevins Egleson, Heney, Roque, Coleman, Scott, Masson et Lauzon, la motion est retirée.

L'échevin Starrs propose, secondé par l'échevin Coleman, que toute cette partie du rapport du comité des marchés, adoptée la dernière séance, qui a trait au changement des balances publiques, soit considérée de nouveau.

Après une longue discussion sur le sujet, Son Honneur le maire donne lecture d'une lettre qui lui a adressée M. Code, inspecteur officiel des poids et mesures:

Ottawa, 15 avril 1880. A Son Honneur le maire et au Conseil de la cité d'Ottawa, réunis en assemblée. Messieurs.—A la demande de plusieurs membres de votre conseil, j'ai l'honneur de faire rapport que j'ai vérifié huit balances plateformes appartenant à la Corporation, qui sont en usage au marché. Sept de ces balances sont en bon état, et je les ai estampées comme ayant été vérifiées par moi. La huitième, No. 41,755, n'a semblé être une vieille balance et exige des réparations; je l'ai donc condamnée comme impropre pour le résultat présent. La balance à foins subit actuellement des réparations et sera prête demain ou après-demain pour l'inspection.

"J'ai l'honneur d'être, Messieurs, "Votre obéissant serviteur, "A. Code."

Une longue discussion s'engage ensuite au sujet du rapport du comité des marchés. L'échevin Starrs dit qu'il est en faveur de la proposition Fairbanks, qui épargnera à la ville une somme de plusieurs centaines de dollars. Il est d'opinion qu'il faudra dépenser deux fois le montant demandé avant de placer de nouvelles balances. Les balances Fairbanks sont comparables à toutes autres si elles ne leur sont pas supérieures.

L'échevin Roque exprime l'opinion que les balances actuelles ne sont plus propres au service. Il croit que les balances Howe perfectionnées sont supérieures aux Fairbanks.

L'échevin Heney dit que de nouvelles balances ne sont aucunement nécessaires et que l'on devrait continuer d'utiliser les balances actuelles. Nous nous engageons de faire subir une pression sur un échevin quelconque pour l'engager à revenir sur sa décision. Il défie M. Roque de prouver cette assertion sur ce point.

M. Roque dit qu'il peut nommer l'échevin Scott. L'échevin Scott nie que le maire ait fait une tentative de ce genre pour ce qui le concerne.

L'échevin Lauzon nie que le comité des marchés ait eu l'intention d'acheter, l'an dernier, de nouvelles balances. Il dit que ce serait gaspiller l'argent des contribuables d'acheter de nouvelles balances après que l'inspecteur du gouvernement a fait un rapport en faveur des balances actuelles. L'opinion publique est fortement hostile à la transaction proposée; on peut en juger par le témoignage unanime des journaux. Il affirme que les balances ont été expédiées des Etats-Unis avant que le rapport du comité des marchés fut soumis au conseil de ville, ce qui donne un caractère fort louche à cette affaire.

L'échevin Egleson n'a aucun doute que les balances Fairbanks et Howe ne soient également bonnes. La question est de savoir si la ville a besoin de balances nouvelles. Il a voté à la dernière assemblée pour l'adoption du rapport du comité des marchés, étant sous l'impression que ce comité avait étudié parfaitement la question. Il désire que l'on conserve les balances Fairbanks et qu'on les réajuste. Il a assisté à l'épreuve des balances actuelles, et il est convaincu qu'elles sont tout à fait propres au service.

La motion de reconsidération présentée par l'échevin Starrs est ensuite mise aux voix et adoptée sur la division suivante: Pour: les échevins Coleman, Egleson, Harris, Starrs, Heney, Saint-Jean, Lauzon—7. Contre: les échevins Masson, Dozier, Christian, Scott, Jamieson, Roque, Bingham—7.

Les votes étant également partagés, le maire donne son vote prépondérant en faveur de la motion qui est adoptée.

Compagnie d'imprimerie d'Ottawa. Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'imprimerie d'Ottawa—dément incorporée en vertu de lettres-patentes du gouvernement d'Ontario—se réunira, le 28 AVRIL prochain, au no. 8, rue Murray, à 8 heures p. m., pour procéder à l'élection des directeurs et aux affaires générales de la Compagnie. Par ordre des directeurs provisoires. C. D. THÉRIAULT. Ottawa, 16 avril 1880.

SERVICE A THÉ PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63 rue Sparks

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE!

MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

O'DOHERTY et Cie., 110 RUE SPARKS

1880 Fêtes de Pâques!

M. LAUR, DURAMEL

VIANDES DE CHOIX

IL A TOUJOURS EN MAINS VOLAILLES, SAUCISSES, LANGUES, VIANDES FUMÉES, LARD SALÉ, etc., etc.

MARCHE BY, SUR LA RUE CLARENCE, Ottawa, 22 mars 1880.

HOTEL MONTREAL

MICH. COAILLIER alias NAVION Wellington et Bridge, Hull

AVIS

Une copie de la liste des votants de la cité d'Ottawa a été affichée en premier lieu dans le bureau du greffier de la cité, en la ville d'Ottawa, le 1er mars 1880. Je fais maintenant appel à tous les électeurs de la municipalité de venir examiner la dite liste, et, si on y découvre quelques erreurs ou omissions, de prendre de suite les mesures nécessaires pour les faire rectifier suivant la loi. Daté à Ottawa, ce 1er jour de mars 1880. W. P. LEBIT, Greffier de la cité.